PORT QUÉBEC
ON S'ENGAGE
WE'RE COMMITTED

Déclaration portuaire pour la réduction des gaz à effet de serre

Situation actuelle

A la suite de la 21e Conférence des parties (COP21) en 2015, le Canada, membre des 197 États signataires, a ratifié l'Accord de Paris et s'est engagé à respecter les objectifs visant à limiter le réchauffement climatique entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.

L'état d'urgence climatique a été décrété en 2018 par le Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), afin de tout mettre en œuvre pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C.

Le Canada a développé le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPC). Le CPC rassemble environ cinquante mesures ayant pour objectif de répondre aux cibles de l'Accord de Paris, incluant une réduction des GES de 30 % d'ici 2030[1]. Ce cadre repose sur quatre principaux piliers, soit la tarification de la pollution par le carbone; les mesures complémentaires pour réduire les émissions au sein de l'économie; l'adaptation et la résilience au climat; et les technologies propres, l'innovation et la création d'emplois.

Au Québec, le gouvernement provincial s'est doté d'une Politique de mobilité durable et d'une Politique énergétique 2030 afin d'appuyer les objectifs du plan d'action sur les changements climatiques à l'horizon de 2030. La Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 18 % par rapport à celle de 1990[2]. De plus, la Politique de mobilité durable du gouvernement a fixé, d'ici 2030, un objectif de réduction de 37,5 % (sous le niveau de 1990) des émissions de GES dans le secteur des transports[3].

Les émissions de GES au Canada sont réparties en cinq principaux secteurs d'activités. Les industries, moteur économique du pays, représentent 40 % des émissions. Le secteur du transport émet pour sa part 24 % des GES du pays. Ensuite, les secteurs foresterie, agriculture et déchets totalisent 13 %. Enfin, on y retrouve les secteurs du bâtiment (maisons et bâtiments, 12 %) et de l'électricité (10 %). Le Canada a mis en place diverses mesures pour réduire les émissions de GES du Canada au moyen d'investissements, de soutien et d'une réglementation plus stricte[4].

En 2018, l'APQ a mandaté une entreprise spécialisée pour réaliser une étude[5] ayant pour but de raffiner les mesures d'émission de gaz à effet de serre (GES) et d'identifier les opportunités de réduction des GES des activités de l'APQ. D'après l'inventaire effectué, les émissions de GES de l'APQ[6] sont générées par deux principaux secteurs, soit les véhicules (transport) (86 %) et les bâtiments (13 %).

[1] Deuxième rapport annuel du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/eccc/En1-77-2018-fra.pdf
[2] Politique énergétique du Québec : https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf
[3] Politique de mobilité durable : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf
[4] Rapport d'inventaire national 1990–2017 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada. https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/reduire-emissions.html
[5] Systèmes Énergie TST inc., 2019. Déclaration 2017 des émissions de gaz à effet de serre. Administration portuaire de Québec. 38 p.
[6] Ces estimations n'incluent pas les émissions des locataires sur les sites de l'APQ.

VISIT…

LANZAROTE
Caliente.COM

Notre engagement

Au vu des cibles climatiques à atteindre, l’Administration portuaire de Québec (APQ) reconnaît l’importance de passer à l’action et s’engage ainsi à déployer les efforts nécessaires pour la mise en place de mesures de réduction des GES.

De par son adhésion au programme environnemental de l’Alliance verte, l’APQ s’engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques par l’intermédiaire d’indicateurs mesurables. L’APQ s’engage à maintenir les critères de réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques du programme de l’Alliance verte. Ces échelons requièrent à l’administration de divulguer ses cibles de réduction de GES et de polluants atmosphériques à travers un échéancier, tout en démontrant une diminution continue d’émission par l’exécution d’un plan de performance. D’ailleurs, l’APQ s’est fixé une cible volontaire de réduction des GES de 1 % à travers le développement d’un plan directeur énergétique.

De plus, par l’entremise de son Plan d’action de développement durable (PADD 2017-2022), le Port de Québec souligne sa démarche de développement durable englobant les objectifs dominants des différents paliers gouvernementaux et municipaux.

Enfin, les locataires du Port, les exploitants et autres intervenants sont sensibilisés quant à la nécessité de contribuer à la réduction d’émission de GES.

Nos actions et cibles

Pour réduire l’empreinte carbone du Port de Québec, plusieurs actions en lien avec le PADD 2017-2022 ont été mises en place :

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de l’énergie : mise en place de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant d’activités se déroulant sur le territoire de l’APQ (ex. : acquisition de véhicules hybrides et électriques, favoriser l’utilisation de sources d’énergie renouvelable et de technologies propres, mise en place d’un plan de gestion des sols afin de réduire les volumes de sols à disposer et ainsi réduire les GES associés aux équipements d’excavation et au transport des sols).

2. Élaborer et mettre en œuvre un plan de déplacement des employés : modification des bâtiments de l’APQ par la mise en place de salles de bain avec douches pour les employés.

3. Consolider l’efficacité de la gestion de la qualité de l’air : assurer et maintenir un réseau de surveillance de la qualité de l’air fiable, efficace et performant qui permet de surveiller les opérations et d’ajuster les mesures d’atténuation au besoin. Améliorer le partage et la compréhension des résultats disponibles obtenus en lien avec la qualité de l’air dans la communauté, ainsi que réaliser des études permettant d’établir les actions à déployer afin d’assurer une gestion de la qualité de l’air.

4. Contribuer à la réalisation d’études afin d’enrichir nos connaissances sur les impacts potentiels des changements climatiques sur les activités portuaires : développer des projets d’étude portant sur l’intégrité des biens et les risques associés aux changements climatiques et mieux comprendre l’évolution inhérente du territoire, avec le support du programme fédéral d’Évaluation des risques liés aux ressources de transport (ERAT). Également, l’APQ collabore avec l’Université Laval et le Cégep de Limoilou dans le cadre de projets de recherche divers.

5. Compensation des GES : l'inventaire et les mesures de réduction des émissions de GES effectués au travers de plusieurs investissements permettront à l'APQ de compenser les émissions de GES restant pour atteindre la carboneutralité d'ici la fin du PADD 2022. La tenue d'événements carboneutres comme la cérémonie de la canne à pommeau d'or de janvier 2020 pour laquelle des crédits carbone ont été achetés à l'organisme Planetair pour compenser les tonnes émises fait partie de ces investissements.

De par la présente Déclaration et les actions actuelles et futures, l'APQ fait preuve de leadership et souligne son engagement pérenne dans la lutte contre le changement climatique.



PORT QUÉBEC
ON S'ENGAGE
WE'RE COMMITTED